

# Bachelier en ergothérapie

|  |       |                                       |
|--|-------|---------------------------------------|
| <b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE |       |                                       |
| Tél : +32 (0) 71 15 98 00  | Fax : | Mail : sante-montignies-ergo@helha.be |

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| SCIENCES DE L'ERGOTHERAPIE 1- ERGOTHERAPIE NEUROLOGIQUE    |  |                 |             |
|--|--|-----------------|-------------|
| Ancien Code  | PAEG2B70ERG  | Caractère       | Obligatoire |
| Nouveau Code   | XAER2700   |                 |             |
| Bloc   | 2B   | Quadrimestre(s) | Q1Q2        |
| Crédits ECTS   | 3 C  | Volume horaire  | 46 h        |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <b>Emilie BRASSET</b> (emilie.brasset@helha.be)<br>Anaïs AL HAFAR (anais.al.haffar@helha.be)<br>Joëlle WATTICANT (joelle.watticant@helha.be) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 30   |                 |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification      | bachelier / niveau 6 du CFC  |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français   |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but d'obtenir les connaissances et la méthode en ergothérapie dans le domaine de la neurologie - cérébrolésion, permettant à l'étudiant d'y être performant.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
  - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
  - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
  - 1.4 Construire son projet professionnel
  - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 **Concevoir des projets techniques ou professionnels complexes**
  - 4.1 Identifier les situations liées à l'Occupation Humaine
  - 4.2 Choisir un modèle d'intervention ergothérapique et formuler les objectifs s'y rapportant
  - 4.3 Établir la liste des interventions en rapport avec les besoins identifiés
  - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations écologiques
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
  - 6.2 Évaluer les capacités et incapacités fonctionnelles de la personne ainsi que sa participation sociale et identifier les facilitateurs et obstacles de l'environnement

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage l'étudiant sera capable:

- d'identifier les facteurs intrinsèques et extrinsèques qui sous-tendent la participation sociale en particulier chez des patients cérébrolésés (C4.1, C4.2, C4.3, C4.4)
- d'identifier et comprendre des modèles de pratique liés à la neurologie en cérébrolésion. (C1.1, C1.3, C1.6)
- d'établir le processus ergothérapique en neurologie sur base de vignettes cliniques (C1.4, C1.6, C4.3, C4.4, C6.2).

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

|              |   |            |
|--------------|---|------------|
| PAEG2B70ERGA | Ergothérapie neurologique : théorie et TP         | 36 h / 2 C |
| PAEG2B70ERGB | Pratique et technique de l'activité en neurologie | 10 h / 1 C |

#### Contenu

- 1-Processus ergothérapeutique en neurologie
- 2- Evaluation en neurologie
- 3- Les différentes approches et techniques rééducatives pour des patients cérébrolésés.
- 4- Approche occupationnelle en neurologie
- 5- Fonctions cognitives (définitions et modèles théoriques de base)

#### Démarches d'apprentissage

cours théoriques  
vidéos  
TP

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité des enseignants aux éventuels questionnements  
Proposition d'un cahier de suivi à remplir par l'étudiant après chaque séance de théorie et de TP.

#### Sources et références

Bergego, C., Azouvi, (1996) Neuropsychologie des traumatismes crâniens graves de l'adulte. Solal, Paris.

Gedda, M.(2006). Hypothèse cognitivo-motrice selon Perfetti, Kinésithérapie, la revue. Elsevier Masson.

Gerber, M. (1997). Le concept Bobath pour l'hémiplégie de l'adulte: nouvelles approches et implication thérapeutiques, journal d'ergothérapie. Solal.

Perfetti, C. (2006). L'approche neurocognitive de la rééducation motrice : La méthode Perfetti. Elsevier Masson.

Picard, Y. (2006) Plasticité cérébrale après AVC, Kinésithérapie, La revue. Elsevier.

Sionneau, V. (2011). Apport de la thérapie miroir en rééducation chez l'hémiplégique, systematic review of mirror applications protocolin réhabilitation with hemiplegic, Kinésithérapie, la revue. Elsevier.

Van Der Linden, M., & Seron, X. (2016). Traité de neuropsychologie clinique de l'adulte : Tome 2 - Rééducation (2e éd.). De Boeck Supérieur.

#### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Power point  
Vidéo

### 4. Modalités d'évaluation

#### Principe

**Q1- Evaluation écrite (30%)**, relative à la matière théorique vue au Q1.

**Q2- Evaluation continue (20%)**: relative à l'activité d'apprentissage PTA2: Cette évaluation de PTA 2 consiste en la

préparation d'un travail écrit et la présentation de ce travail en séance. Si un étudiant est absent avec un motif légitime aux séances de PTA2, l'étudiant a la responsabilité de contacter l'enseignante pour la réalisation du travail écrit, et dans la mesure des possibilités, de changer de groupe pour pouvoir préparer et /ou présenter son travail malgré son absence. Si cela n'est objectivement pas possible, l'étudiant sera évalué uniquement sur le travail écrit.

- **Evaluation orale (50%)**: l'étudiant sera interrogé sur base d'une question précise, dans un contexte clinique donné, qui lui permettra de démontrer sa capacité d'analyse et sa maîtrise des techniques et concepts de l'ergothérapeute en neurologie.

**Q3**- L'évaluation continue du Q2 n'est pas remédiable et cette note sera automatiquement reportée au Q3. L'évaluation mixte reprend l'évaluation écrite relative au Q1 (30%) et l'évaluation orale du Q2 (50%).

La note de l'UE est obtenue sur base de la moyenne arithmétique des notes des différentes parties (pondération : partie du Q1 x 30% des points + partie du Q2 x 70% des points), sauf si l'étudiant présente une note < 8/20 à l'évaluation écrite du Q1 et/ou à l'évaluation orale du Q2 où dans ce cas, cette note devient la note globale de l'UE (principe de note absorbante).

La présence aux TP et aux séances de PTA2 est obligatoire. Au-delà d'une absence aux TP et aux séances de PTA2 sans motif légitime, les enseignantes se réservent le droit de ne pas donner accès à l'évaluation de l'UE. Quel que soit le motif de l'absence, l'étudiant est tenu de se mettre à jour dans la matière pour le cours suivant.

Un étudiant qui est en situation de recommencer cette UE car il aurait été en échec l'année précédente peut être dispensé de la partie PTA2 s'il a obtenu au minimum 10 pour cette partie l'année précédente.

## Pondérations

|                        | Q1        |    | Q2        |    | Q3        |    |
|------------------------|-----------|----|-----------|----|-----------|----|
|                        | Modalités | %  | Modalités | %  | Modalités | %  |
| production journalière | Evc       |    | Evc       | 20 | Evc       | 20 |
| Période d'évaluation   | Eve       | 30 | Exo       | 50 | Exm       | 80 |

Evc = Évaluation continue, Eve = Évaluation écrite, Exo = Examen oral, Exm = Examen mixte

## Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

## 5. Cohérence pédagogique

### Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).